

Enseigner l'hymne calédonien à l'école primaire

Écouter et télécharger

<https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques/ecole-elementaire-disciplines-denseignement/culture-humaniste/education>

ou en utilisant le support CD distribué dans les écoles



Origine et histoire de l'hymne

Repéré à https://fr.wikipedia.org/wiki/Soyons_unis,_devenons_fr%C3%A8res

L'hymne calédonien est écrit et composé en janvier 2008 par sept concertistes de la chorale *Mélodia* (composée d'enfants et adolescents néo-calédoniens), sur l'initiative de leur directeur artistique Philippe Millot. Elle est candidate du concours organisé par le Comité de pilotage sur les signes identitaires du pays (CPSIP) pour choisir trois de ces symboles (l'hymne, la devise et le graphisme des billets de banque). En effet, l'article 5 du premier titre de l'Accord de Nouméa signé en 1998 prévoit que : *Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanake et le futur partagé entre tous. Ceux-ci doivent être définis alors comme une marque de l'autonomie de la collectivité de Nouvelle-Calédonie, et non pas comme une accession à l'indépendance.*

Soyons unis, devenons frères devient la chanson lauréate. À la demande du Comité de pilotage, l'arrangement initial réalisé par Philippe Millot est remanié et une harmonisation est écrite par le chef de chœur, Plamen Tzontchev du Conservatoire de musique de Nouvelle-Calédonie.

Une traduction du refrain en nengone est réalisée par Édouard Wamedjo (dit Gulaan), leader, chanteur et guitariste du groupe OK Rios. Deux phrases du deuxième couplet sont retravaillées. Ces modifications sont réalisées avec l'accord des auteurs. L'œuvre, ainsi réajustée, est adoptée officiellement par le gouvernement collégial et présentée pour la première fois au public le 26 juin 2008, date du 20^e anniversaire des accords de Matignon de 1988, en étant interprétée par la chorale *Mélodia*, la chorale protestante du Vieux Temple et la chorale des Pierres Vivantes de la Cathédrale Saint Joseph. Une proposition de devise

(« Terre de parole, Terre de partage ») et plusieurs possibilités de graphie de billets sont présentées en même temps.

Le projet d'hymne, de même que la devise est approuvé par le Conseil économique et social local le 29 août 2008. Le projet de loi du pays sur les trois signes reçoit par la suite l'agrément du Conseil d'État le 21 octobre 2008.

Le 28 juillet 2010, la partition source définitive (donnant l'air de l'hymne pouvant être joué par les orchestres internationaux dans le monde entier), produite par le Conservatoire militaire de musique qui a apporté certaines retouches techniques à la partition initiale, est à son tour présentée. Elle est jointe en annexe du projet de loi de pays. Le même jour, la Commission spéciale des signes identitaires du Congrès de la Nouvelle-Calédonie adopte à l'unanimité ce dernier, et donc l'hymne.

Enseigner Soyons unis, devenons frères

Les programmes d'enseignement moral et civique indiquent que les symboles et la devise de la Nouvelle-Calédonie sont étudiés dès le cycle 2 afin que les élèves sachent les reconnaître et au cycle 3 afin qu'ils en comprennent le sens. Cette étude s'élargit aux principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.

Dès le cycle 2, on peut commencer à chanter quelques couplets de l'hymne néo calédonien en même temps que l'on apprend l'hymne national : la marseillaise mais c'est en classe de CM1, CM2, en cohérence avec la période concernant l'histoire des institutions néo-calédoniennes et de la Révolution française, qu'une approche plus approfondie des hymnes trouvera toute leur signification. Il s'agira d'y inclure l'apprentissage de l'hymne Européen.

Ces apprentissages se programment en interdisciplinarité dans les disciplines :

- **enseignement moral et civique** (l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie),
- **éducation musicale** (l'apprentissage de l'hymne),
- **histoire**, (la période des Évènements et l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie)
- **français** (la compréhension du texte)
- **enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak** (en lien avec les traductions de l'hymne et référence aux aires coutumières)

L'hymne National et Européen

La marseillaise

- [Écouter la version chantée](#)
- [Écouter la version instrumentale](#)
- [Télécharger la partition version chantée](#)
- [Télécharger la partition version instrumentale](#)
- [Télécharger la fiche pédagogique consacrée à l'analyse et à l'apprentissage de la Marseillaise](#)
- [Retrouvez l'intégralité du texte de Michel Vovelle dans la réédition numérique par Réseau-Canopé de l'ouvrage « La Marseillaise »](#)
- [Consulter la page consacrée à La Marseillaise : Rubrique Les valeurs de la République de Réseau Canopé](#)
- [Rouget de Lisle composant la Marseillaise : Sur le site de l'histoire par l'image](#)
- [Manuscrit : Une copie du texte de la Marseillaise Rouget de Lisle est proposée en téléchargement \(libre de droits pour un usage non commercial\) sur le site Gallica de la BNF](#)

L'hymne à la joie

- <https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques/ecole-elementaire-disciplines-denseignement/culture-humaniste/education>
Faites de la musique / Ressources pédagogiques / L'hymne à la joie
- <https://eduscol.education.fr/216/l-hymne-europeen>

Références

Article 1.5 de l'accord de Nouméa.

M. Baltzer, « Le pays a son hymne et sa devise », *Les Nouvelles calédoniennes*, 27/06/2008.

« Un signe identitaire recalé par le CES », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 30/08/2008.

H. LEPOT, « Le Conseil d'État approuve les signes identitaires », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 27/10/2008.

« C. L., « L'hymne calédonien voté au Congrès le 18 août », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 29/07/2010.

Y. MAINGUET, « Le plus dur commence », *Les Nouvelles Calédoniennes*, 19/08/2010.